

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Présents :

Michel AUFRANC, Elise VINCEROT, Jean Paul BONTEMPS, Bernard PICHET, Jérôme CLEMENT, Patrick VION, Lauren VION, Jacques HUMBERT, Joëlle LEGRIS, Gérard GIFFARD

Excusés :

Philippe BRAILLON, pouvoir à Jacques HUMBERT; Sébastien FERRE, pouvoir à Bernard PICHET ; Vincent PORET ; Fabienne GAVAND ; Loïc SERMONAT

Secrétaire de séance : Jacques HUMBERT

Le compte rendu du 9 DECEMBRE 2016 adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour renégociation de prêts

Le maire a obtenu une renégociation sur trois prêts en cours avec la Banque Populaire, il en ressort une réduction importante des taux:

Assainissement Bourg et Jonchet : 380 k€ à un taux initial de 4.20% ramené à 2,10 %

Assainissement de Venière : 147 k€ à un taux initial de 4.5% ramené à 1.80%

Tracteur Claas : 9 500 € à un taux initial de 4.45% ramené à 1.80%

Sur la durée, l'économie ainsi réalisée serait de l'ordre de 90 000€.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer les pièces nécessaires pour acter ces modifications.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux Pymont : un fossé a été créé afin de pouvoir capter les sources qui minent la route.

Bois : les chênes et frênes de Vaivre sont vendus pour 28 100€, les cours sont bons pour le chêne et un peu en retrait sur le frêne en raison de ventes nombreuses du fait de la maladie sur cette essence.

SDIS : le service des pompiers nous est facturé 23 568 € pour 2017

Voyage scolaire : un voyage de 48h00 en Auvergne est envisagé pour une classe de BOYER, pour amortir le coût de 4500€ les communes sont sollicitées pour une aide : après débat le conseil accorde une participation de 100€.

Sivos : le maire informe le conseil des suites données à une demande des parents souhaitant récupérer leurs enfants dès la fin des cours et avant qu'ils ne participent aux NAP : il a été décidé que les élèves seraient ramenés dans leur commune d'origine après la classe, l'horaire du transport étant avancé en conséquence, et les NAP auront lieu dans la commune d'origine des enfants. La garderie sera toujours assurée à Boyer Bourg. Cet aménagement aura un coût non négligeable pour le Sivos.